

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1825

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 17

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la fin du troisième alinéa de l'article L. 2214-3, les mots : « statistiques établies à partir des déclarations prévues à l'article L. 2212-10 » sont remplacés par les mots : « données relatives à la pratique de l'interruption volontaire de grossesse en France ». ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.